Profession
Musique
n°16 • 2017
La revue de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale

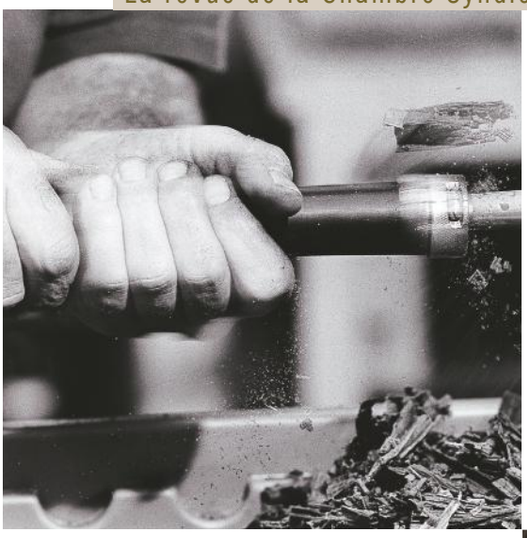

La CITES transforme en profondeur le commerce international

Ibrahim Maalouf > p. 12

Edito

L'année 2016 a été marquée par la question des matériaux employés dans la facture instrumentale et de leur durabilité, comme en témoigne ce numéro dont la couverture est consacrée aux Dalbergia. L'ivoire fait également partie de nos préoccupations actuelles. Ainsi, la protection de nos métiers et de nos savoir-faire est-elle plus que jamais au cœur des missions de la Chambre Syndicale. Il s'agit aujourd'hui de trouver des solutions pour combiner la protection des espèces menacées et la pérennisation de nos traditions.

Ce numéro est également celui de l'avenir et de l'audace avec les surprenants voyages d'instruments de musique dans l'espace, l'interview d'Ibrahim Maalouf qui nous parle de son engagement pour le développement de la pratique instrumentale qui nous tient particulièrement à cœur ainsi que la présentation de nouveautés, avec par exemple la création d'une nouvelle marque française de guitares, l'arrivée d'instruments bois et cuivres inédits, d'un original violon électrique…

L'innovation se retrouve également avec les percussions de Strasbourg qui n'ont eu de cesse de se renouveler depuis leur création en 1959 jusqu'à leur Victoire de la Musique Classique début 2017.

En 2017, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale lance une grande enquête économique en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie.

Le cabinet sélectionné pour mener à bien cette étude de marché - le Crédoc - a commencé à travailler au mois de janvier 2017 et un comité de pilotage composé en partie de membres de la CSFI, de l'ITEMM, du GPFO et du Ministère de l'Économie a été mis en place. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de l'enquête, qui seront connus au deuxième trimestre 2017.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2017, toujours entre tradition et modernité.

Musicalement,

Jérôme Perrod

Sommaire

Du côté de la CSFI p.3

Du côté des membres p.4

La CITES transforme en profondeur le commerce international p.6

L'ivoire - Concilier la protection des éléphants et la sauvegarde de nos métiers p.9

1887 - 2017 : Yamaha de la tradition à l'innovation p.10

Les instruments de musique dans l'espace p.11

Interview d'Ibrahim Maalouf p.12

La CSFI, partenaire de Musicora 2017 p.13

90 ans : Verne Q. Powell Flutes p.14

Lâg, la quête de l'excellence p.15

Les percussions de Strasbourg p.15-16

En 2016, la Commission Communication de la CSFI a mis en place un nouveau site Internet, plus moderne : www.csfi-musique.fr

La Commission a également créé un nouveau logo qui reprend l'esprit de l'ancien tout en le mettant au goût du jour et en le dynamisant. Une signature a été ajoutée

CSFI
AU SERVICE DE LA MUSIQUE DEPUIS 1890

Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI)
9, rue Saint-Martin - 75004 Paris
Site Internet : www.csfi-musique.fr
01.83.06.02.40 – 06.16.58.61.51
Courriel : contact@csfimusique.com ou csfinstrumentale@gmail.com

Photos de couverture : ©Buffet Crampon, ©Yamaha, © Joseph Bagur (photo d'Ibrahim Maalouf)
Conception graphique : Desiderata

Du côté de la CSFI

Jérôme Perrod, Président

“Nous souhaitons insuffler une nouvelle énergie basée sur les thématiques : Pédagogie, Transmission et Communication, telles seront nos priorités. Avec les quatre autres membres et spécialistes qui constituent le bureau, nous aurons à cœur de défendre les couleurs de la facture instrumentale made in France. Notre mission est que le savoir faire d’excellence, qui habite les luthiers français représentés par la chambre syndicale soit mis en lumière.”

Né en 1963, Jérôme Perrod est diplômé d’Ecole Polytechnique et des Ponts & chaussées, formation complétée par un passage à la Harvard Business School.

Fanny Reyre Ménard, Vice-Présidente

Fanny Reyre Ménard, luthière Maitre Artisan des Métiers d’Art est installée à Nantes depuis 1988. Au sein de l’Atelier du Quatuor avec son mari Eric Ménard, elle s’occupe de nombreux musiciens élèves, amateurs et professionnels, dans un arc Grand Ouest allant de l’Aquitaine à l’Irlande en passant par la Bretagne. Fanny Reyre Ménard, fabrique, répare et vend violons, altos et violoncelles.

Depuis 2001, Fanny Reyre Ménard s’est engagée dans le monde associatif en faveur de l’enseignement artistique.
Depuis 2010 elle est membre fondateur et présidente de la fédération FUSE (fédération des usagers du spectacle enseigné). Membre de la CSFI depuis 2011 et elle y joue un rôle actif depuis 2012 au sein de la commission 1, «Développement de la pratique instrumentale».

Bernard Maillot, Trésorier

En 1978 Bernard MAILLOT crée la société SAVAREZ S.A. dont l’activité de fabrication de cordes, mondialement connues, est l’héritage d’une longue histoire et d’un savoir-faire transmis de génération en génération depuis 1770.

Président de la société SAVAREZ , Bernard MAILLOT est aussi Président de la société AUBERT LUTHERIE à la suite de la reprise par SAVAREZ, en 1997, de cette société qui fabrique des chevalets d’instruments de réputation internationale.

En parallèle à ses activités à la tête de SAVAREZ, Bernard MAILLOT a assuré la présidence de la Chambre Syndicale de 1978 à 1997.
Il reste aujourd’hui Président Honoraire de cette association et membre du Bureau, en tant que Trésorier.

Jérome Selmer, Vice-Président

Jérôme Selmer, Directeur Général des établissements Henri Selmer Paris, entreprise familiale depuis quatre générations, spécialisée dans la fabrication des instruments de musique à vents.

© Henri Selmer Paris

Membre de la CSFI depuis de nombreuses années et également représentant de la CSFI au Conseil d’Administration de l’ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique), il est très investi aux cotés de la profession. Jérôme Selmer est fier de pouvoir donner de son temps pour valoriser les nobles causes de notre profession comme l’a toujours fait la famille Selmer. A travers la pratique musicale, la défense et la reconnaissance de nos métiers en soutenant la formation, et en portant l’image du savoir-faire français à travers le monde.

Philippe Coutureau, Secrétaire général

Philippe Coutureau, Vice-Président de Yamaha Music Europe et Directeur Général de la succursale française du plus important fabricant mondial d’instruments de musique.

Yamaha est membre sans discontinuer de la CSFI depuis la présence en France de sa filiale en 1973, et a depuis cette date activement participé aux actions menées par la CSFI, aussi bien par sa présence au Bureau de la CSFI qu’à travers l’ensemble de ses commissions de travail avec une priorité affirmée :
le développement de la pratique instrumentale en France.

Les missions de la CSFI

- **Rassembler** les fabricants d’instruments de musique, importateurs, distributeurs
- **Faire connaître** et **valoriser** les savoir-faire
- **Encourager** la pratique de la musique dès le plus jeune âge
- **Fédérer** les dynamiques pédagogiques, artistiques, économiques
- **Promouvoir** la fabrication instrumentale française
- **Soutenir** les métiers et **former** les talents

Du côté des membres

URBAN PLAY YAMAHA

© Yamaha

Violon électrique YEV - Résolument design, il est inspiré du ruban de Möbius lui conférant une fluidité et une légèreté inouïe. Il dévoile des lignes harmonieuses du manche à la mentonnière tout en captivant le regard par sa forme unique en trois dimensions.
La conception a été pensée dans les moindres détails, notamment pour que les musiciens puissent changer facilement de violon, entre leur instrument acoustique et ce modèle électrique.

Nouveau violon électrique YEV-104 (4 cordes)
Prix public indicatif : 906 € TTC

www.yamaha.fr

HENRI SELMER

Seles par HENRI SELMER PARIS

PROLOGUE - L'INSTRUMENT D'ÉTUDE

Henri SELMER Paris étend sa gamme de clarinettes en présentant, sous sa marque SeleS, un nouveau modèle de clarinette Sib d'étude en ébène nommé Prologue.
La clarinette Prologue bénéficie de l'expérience et de l'ingénierie Henri SELMER Paris dans la conception et la fabrication de clarinettes de grande qualité, reconnues dans le monde entier.Légère et facile, la clarinette Prologue procure un confort immédiat.
Son clétage ergonomique, spécialement étudié pour des clarinettistes de tous les niveaux, assure une adaptation naturelle et rapide à l'instrument.
Sa perce spécifique facilite l'émission du son, la souplesse sur l'ensemble des registres et développe une grande homogénéité sur l'étendue de la tessiture.
Nos recherches acoustiques ont permis d'optimiser les rapports de justesse, plaçant ainsi la Prologue à un niveau remarquable dans sa catégorie.
La clarinette Prologue est disponible en Sib.
À noter également la disponibilité du levier de Mib, en option.

- tonalité : Sib
- diapason : 440 - 442 Hz
- clétage maillechort argenté
- support pouce réglable avec anneau
- tampons Valentino
- cerclage pavillon élastomère haute dureté
- levier de Mib en option
- bec "Focus" Henri SELMER Paris
- étui Prologue

©Henri Selmer Paris

Vandoren

Vandoren PARIS

2017, c'est la 50e année que Bernard Van Doren met son énergie et sa passion au service de la société créée par son grand-père en 1905. Vandoren continue d'innover et d'élargir la gamme de produits :

Anches V21 désormais pour clarinettes mib, sib et basse, et pour saxophones soprano, alto et ténor ! La V21, c'est une anche premium, polyvalente, qui donne des résultats exceptionnels quel que soit le style de musique et quel que soit le bec. Mise en vibration immédiate et excellente projection sonore.

Anches V16 pour saxophone baryton, qui complètent ainsi la gamme V16, caractérisée par un son plus brillant, plus percutant, particulièrement bien adapté à tous les nouveaux styles de musique.

Nouveaux becs V16 chambre S+ pour saxophone alto : La référence pour le jazz. A côté de la photo du bec A8 S+, un flashcode renvoie à une vidéo de Baptiste Herbin

Bec de clarinette basse Black Diamond Ebonite qui vient renforcer l'extraordinaire succès du BD5 pour sib. C'est le premier bec qui permet de jouer de la clarinette basse avec une embouchure proche de celle de la clarinette Sib.

© Vandoren

© Marc ROGER

CAMAC

Les Harpes Camac France

Les Harpes Camac ont reçu le « Coup de cœur du Jury » lors du Prix Image Entreprise 2016. Depuis 29 ans, ce prix réunit plus de 600 chefs d'entreprise et acteurs économiques des Pays de la Loire. Le jury récompense les entreprises ayant un ancrage régional fort, un développement remarquable, des dirigeants engagés, une grande capacité d'innovation ou une réelle ambition internationale.

La PME de Mouzeil (44), seule fabricante de harpes en France, vient d'ouvrir à Rotterdam sa 4e boutique à l'étranger. Le facteur de harpes vient aussi d'inaugurer un magasin à Los Angeles. Le carnet de commandes est plein.

« On a 250 harpes à fabriquer, on est en rupture de stock », explique Jakez François. Pas question pour autant pour le PDG de changer quoi que ce soit. « Cette année est particulièrement exceptionnelle mais on sait que le marché n'est pas en train d'exploser », précise le dirigeant. Les Harpes Camac emploient 45 salariés et fabriquent 2000 harpes celtiques et 300 harpes classiques par an.

GLAAF

Créé en 1960, par une vingtaine de membres, le Groupement des Luthiers et Archetiers d'Art de France a pour but de promouvoir la facture instrumentale moderne, tout en œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine instrumental et la formation des jeunes.

Aujourd'hui nous sommes une centaine d'artisans principalement en France mais aussi en Belgique, Italie, Espagne, Portugal et Israël.

Plus d'un demi-siècle d'existence durant lequel se sont succédés à la Présidence des maîtres prestigieux.

Le GLAAF est à l'initiative de l'Ecole Nationale de Lutherie au Lycée Jean Baptiste Vuillaume à Mirecourt, grâce à l'énergie d'Etienne Vatelot et de Jean Bauer.

Il est également à l'origine du Musée de la Lutherie à Mirecourt, berceau de la Lutherie Française.

Notre association est toujours présente sur le terrain de la formation des luthiers à Mirecourt. Lors de la Sainte Cécile en novembre, nous nous retrouvons à l'école pour suivre les travaux des élèves, leur apporter nos remarques et leur proposer des stages dans nos ateliers.

Tous les ans, un congrès d'été est organisé dans une ville différente, pour échanger nos connaissances et nos savoir-faire.

Cette année nous aborderons à Biarritz la problématique du devenir de la lutherie avec des compositeurs contemporains.

Le GLAAF sera, une nouvelle fois, représenté par certains de ses membres sur un espace commun au salon Musicora les 28-29 et 30 avril 2017.

Plus d'informations sur notre site et les coordonnées des artisans près de chez vous

www.glaaf.fr

©Glaaf

MARCA

Fondée en 1957 par Franco GUCCINI, et dirigée depuis 2014 par ses petit-fils Lionel et Nicolas, MARCA c'est 60 ans de passion au service des clarinettistes et saxophonistes, et ce dans plus de 50 pays. L'année anniversaire, la société MARCA, Manufacture d'Anches et Roseaux de la Cote D'Azur, fête dignement sa révolution avec plus de 2 millions d'anches produites en 2016, et elle ne compte pas s'arrêter là, avec de nombreux développements en cours. MARCA est aujourd'hui le 3ème fabricant mondial d'anches pour Clarinette et Saxophone. Peu distribué en France, MARCA c'est 95% de sa production à l'exportation. Aujourd'hui avec de nombreux investissements nous doublons notre parc machine en 2017, afin de répondre à la demande grandissante.

© Marca

Paolo De Gaspari Bass Evolution

La MARCA Supérieure Bass Clarinette Evolution est le point culminant d'une recherche avant-gardiste. Une conception de haute qualité pour les musiciens professionnels. Elles sont spécifiquement conçues, en collaboration avec nos équipes de recherche, par Paolo De Gaspari pour vous donner un équilibre incroyable et une cohérence inégalée. Anches après anches, boîtes après boîtes depuis 1957, MARCA vous donnera des anches professionnelles pour une musique pleine de succès.

© Marca

Les Anches MARCA PriMo :
Les anches MARCA PriMo sont fabriquées avec la même qualité que toutes nos anches professionnelles. Elles sont spécialement conçues pour les jeunes musiciens. Les premières notes, les premières sensations sont essentielles. Ils apprécieront la facilité de jeu et la longue réponse des anches MARCA PriMo.

BUFFET CRAMPON

NOUVEAUTES INSTRUMENTS BOIS ET CUIVRES BUFFET CRAMPON

Trompette B&S - MBX3 HERITAGE - Ref. BSMBXHLR

Cette trompette conjugue polyvalence, identité sonore, côté pratique et facilité de jeu. Elle a une sonorité riche en harmoniques, avec beaucoup de corps dans toute la tessiture. La richesse de son et sa justesse exceptionnelle la rendent intéressante dans tous les styles, du jazz
au classique. Tonalité : Sib / Série : X-Line - 2 jeux complets de boutons de pistons et 3 jeux de chapeaux - Finitions : verni, argenté, verni «Vintage», verni or mat.

Gamme d'étude Prodige Buffet Crampon
Clarinette Sib et hautbois
Clarinette d'étude Prodige. Ref BC2541.

Sonorité, ergonomie et fiabilité sont les qualités essentielles de la Prodige. La nouvelle perce de la Prodige permet une facilité de jeu et d'émission sans précédent. Les rapports de note sont totalement justes et équilibrés. Corps : Grenadille d'Afrique (Dalbergia Melanoxylon)

Hautbois d'étude Prodige, semi-automatique complet. Ref.BC4062-2

Les luthiers des ateliers Buffet Crampon ont fait un intense travail de Recherche et Développement afin de proposer un instrument avec des graves très faciles et justes. Les changements d'octaves sont souples. La mécanique est extrêmement précise.
Nouvelle disposition plus ergonomique des spatules et des plateaux pour permettre un jeu confortable, quelle que soit la taille des mains du musicien. Finition : vernis satiné protecteur laissant voir le veinage du bois. Acoustique : Facilité d'émission, justesse, homogénéité, souplesse. Corps Grenadille d'Afrique (Dalbergia Melanoxylon), perce chemisée en résine.

©DenisGliksman

La CITES transforme en profondeur...

Guitares, basses, violons, altos, violoncelles, clarinettes, hautbois, harpes, pianos, cornemuses et instruments anciens ont un autre point commun que celui d'être des outils pour le musicien : «le Dalbergia», nom botanique du bois de palissandre qui constitue des parties bien différentes de chacun d'entre eux et qui est devenu depuis le 02 janvier 2017 une espèce protégée avec toutes les conséquences que cela implique.

La CITES transforme en profondeur le commerce international

La CITES est la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il s'agit d'un accord international signé à Washington en 1973, qui réunit aujourd'hui 183 parties dont l'Union Européenne. Lors de la Conférence des Parties (CoP17) qui s'est tenue à Johannesburg du 24 septembre au 5 octobre 2016, une proposition a été faite de classer l'ensemble du groupe des *Dalbergia* à l'Annexe II de la CITES. Cette proposition a été validée.

Le classement des *Dalbergia* à l'Annexe II de la CITES :

Depuis le 02 janvier 2017, l'ensemble des essences de Dalbergia – hormis les quelques-unes classées en Annexe I qui restent en Annexe I, tel que le *Dalbergia nigra* – sont donc toutes en Annexe II. Cette décision entraîne la mise en place d'une **très forte réglementation** pour toute importation ou exportation de bois bruts mais également de produits finis fabriqués à partir de ces essences, y compris les instruments de musique. Elle va donc impacter très fortement toute la facture instrumentale, en France et de par le monde, et plus largement la musique et la pratique musicale.

Au sein de l'Union Européenne, le règlement de base qui régit l'ensemble des dispositions prises à la CITES est le n° 338/97 (du 9 décembre 1996). Il a donc été modifié et est en vigueur depuis le 04 février 2017.
L'UE dispose de son propre système d'Annexes qui coïncide pour l'essentiel avec le système de la CITES. Il faut ainsi retenir que :
L'annexe A de l'UE = l'annexe I de la CITES
L'annexe B de l'UE = l'annexe II de la CITES
L'annexe C de l'UE = l'annexe III de la CITES

Dorénavant, des permis d'importation (I), des permis d'exportation (E) et des certificats de réexportation (R) vont donc être nécessaires dès lors qu'un instrument de musique devra passer une frontière (terrestre, aérienne ou maritime).
Les trajets au sein de l'Union Européenne ne nécessiteront pas de document CITES puisqu'il n'y a pas de frontière en Europe, mais une traçabilité des bois devra être mise en place pour chaque instrument (par une description détaillée citant, notamment, le nom scientifique des bois employés sur la facture par exemple).

Pour plus d'informations détaillées sur la réglementation, télécharger la FAQ sur www.csfi-musique.fr

Le constat des conséquences réelles sur les activités économiques des fabricants d'instruments de musique

Sur le principe et sur le papier, cela semble parfait et nous devrions (voudrions) tous être fiers d'une telle réglementation pour préserver la nature. Cependant, la réalité est bien loin des beaux principes que servent ces nouvelles règles qui se font, il faut bien le constater, en dehors de tout bon sens et engendrent une situation chaotique pour les entreprises concernées sans pour autant nous réconforter des effets sur le commerce illégal.

Une absence totale de concertation

Aucune entreprise, aucune association et aucun des ministères dont dépendent les professions concernées n'ont été prévenus de cette nouvelle réglementation. Seule une association de musiciens (PEARLE) a participé aux

...le commerce international

discussions pendant la CoP17 et a obtenu avec l'alinéa b) de l'annotation #15, une exemption pour le transport des instruments par les musiciens. On peut donc amèrement regretter que les fabricants n'aient pas pu participer à l'élaboration de cette réglementation pour en alléger certaines démarches administratives.

Les premiers retours d'expérience

Depuis le 02 janvier 2017 dans le monde et depuis le 04 février 2017 en Europe, les premiers retours nous permettent de mettre en avant les points suivants dans un secteur où 98% des fabricants sont des TPE unipersonnelles :

- L'absence d'information a précipité beaucoup d'entreprises à se mettre au dernier moment en règle et beaucoup d'autres ne sont toujours pas informées ;
- Les bureaux nationaux et régionaux CITES n'ont pas vu leur effectif évoluer face à cette nouvelle charge de travail qui a été sous-estimée. Les services sont donc débordés, les retards pour la délivrance des permis s'accumulent et s'aggravent quand les seules personnes compétentes sont en congés ;
- Certains pays en Europe sont déconnectés de cette réglementation CITES et ont un mal fou à conseiller les entreprises en quête d'informations ;
- Les organes de contrôle comme les douanes ne sont pas tous au fait des détails de cette nouvelle réglementation ;
- Certains transitaires ne font pas viser les documents CITES par les douanes et/ou ne les renvoient pas aux fabricants ;

Concrètement, le commerce international est au ralenti et peine à s'adapter à une réglementation mal préparée avec des incohérences notables entre les organes de gestion et de contrôle CITES.

Le rôle de la CSFI pour mobiliser fabricants et ministères

En Europe, c'est en France que les fabricants se sont rapidement mobilisés lorsque Jérôme Perrod, Président de Buffet-Crampon mais également Président de la CSFI, est informé en septembre 2016 de la proposition qui doit être présentée à la convention des parties à Johannesburg. Alertée trop tard pour intervenir pendant cette Cop17, la CSFI a de suite contacté le Bureau des échanges internationaux d'espèces menacées (PEM3) afin d'organiser une réunion d'information en novembre. Depuis, d'autres réunions et formations ont été proposées aux membres de la CSFI par la PEM3 et bien au delà, à tous les fabricants souhaitant s'informer et se former à l'outil i-CITES via lequel ils doivent désormais effectuer les démarches administratives incontournables.
Le 17 janvier 2017, la CSFI a pris l'initiative d'organiser une rencontre avec la DG Environnement à Bruxelles. Soutenue par le bureau des pays de la Loire à la commission européenne, cette rencontre a permis de mettre en évidence des problématiques liées aux spécificités des fabricants d'instruments et de proposer des allègements dans certaines procédures.
Ce premier rendez-vous a été le premier pas d'un rapprochement indispensable entre les entreprises et les représentants européens de la CITES. Il a notamment permis d'obtenir une exemption dans le cas du SAV des instruments qui reviennent en Europe pour être réparés et sont ensuite réexportés et qui n'auront donc pas besoin de documents CITES.
La CSFI a également joué son rôle de catalyseur et a permis une rencontre interministérielle qui n'aurait sans doute jamais eu lieu sans son intervention.
C'est donc les Ministères de la Culture, de l'Environnement, de l'Économie (DGE des biens de consommation, bureau de l'artisanat et bureau de l'industrie) qui se sont retrouvés enfin autour d'une table pour mesurer l'impact de cette nouvelle réglementation CITES sur les entreprises françaises de la facture instrumentale et les soutenir pour préparer la prochaine Cop18 prévue en 2019 au Sri Lanka. L'objectif des fabricants va donc être d'obtenir à cette convention une exemption totale sur les instruments de musique.

Les instruments de musique, coupable de la déforestation ?

Concrètement, aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur la consommation des bois exotiques par les fabricants d'instruments de musique.
Le seul exemple concret que nous ayons pour estimer l'infime partie de l'exploitation des bois tropicaux par la facture instrumentale par rapport à des secteurs comme le mobilier de luxe par exemple est celui du *Dalbergia melanoxylon* utilisé plus particulièrement pour les clarinettes et les hautbois. Nous savons en effet qu'en 2015, 255m^3 de carrelet (1300m^3 de grumes) ont été importés du Mozambique pour la totalité de la facture instrumentale mondiale contre 33 000m^3 par des entreprises chinoises du mobilier. La Chine a vu ses importations de bois provenant notamment d'Afrique augmentées de 700% en moins de 4 ans.
D'après un fournisseur de bois de lutherie, l'industrie et l'artisanat des instruments de musique concernerait moins de 5% de l'exploitation des bois tropicaux.

Les fabricants d'instruments doivent ils payer pour cette exploitation abusive dont ils ne sont pas responsables ?

A l'évidence non bien sûr et il faut également préciser que beaucoup d'initiatives éco-responsables sont engagées depuis des années déjà par la facture instrumentale comme des projets durables de replantation (pernambouc et ébène par exemple) mais aussi des recherches de bois locaux ou de matériaux composites de substitution.

Jacques Carbonneaux,
le 16 mars 2017 -
Vice-président APLG et consultant pour la CSFI

WE ARE

Vandoren®

PARIS

WHAT COLOR IS YOUR SOUND?

www.vandoren.fr

Lien Vidéo

Manufacture d'anches, becs
et accessoires depuis 1905

Show-room : 56 rue Lepic - 75018 PARIS

L'ivoire - Concilier la protection des éléphants et la sauvegarde de nos métiers

© Sylvie Masson

Au début du mois de septembre 2016, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale est alertée par les groupements de luthiers et d'archetiers (Glaaf et Aladfi) au sujet d'un arrêté émis le 16 août 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et qui interdit toute utilisation d'ivoire et vente d'objets en contenant, quelle que soit l'ancienneté de cet ivoire et même si cet ivoire a été déclaré comme il se doit et est donc parfaitement légal.
Le texte accompagnant l'arrêté précise en effet :

> *4. La fabrication d'objets utilisant de l'ivoire sera interdite, quelle que soit l'ancienneté de l'ivoire utilisé.*
>
> *5. La restauration d'objets en ivoire fabriqués après le 1er juillet 1975 sera interdite, quelle que soit l'ancienneté de l'ivoire utilisé.*
>
> *6. La vente d'objets en ivoire fabriqués après le 1er juillet 1975 sera interdite, même si le propriétaire de cet objet est en mesure d'établir la légalité de cet achat.*

Une réunion d'urgence est alors organisée, qui rassemble les représentants de la CSFI, du GLAAF, de l'ALADFI, de l'UNFI, des musiciens ainsi qu'une restauratrice de pianos – les Pianos Balleron – autour d'un avocat.

Sur les conseils de celui-ci, un dossier est préparé et un recours est déposé au Conseil d'État courant octobre (le délai légal pour déposer un recours étant de 2 mois après la publication d'un texte).

Suite au dépôt du recours, le cabinet de Mme Ségolène Royal est entré en contact avec nous par l'intermédiaire de notre avocat. Nous avons ainsi été reçus au Ministère – la CSFI, le GLAAF, l'ALADFI, les Pianos Balleron – au début du mois de novembre 2016. La CSMM était également présente ce jour-là.
Des exceptions ont été ajoutées au texte initial, suite à la concertation des professionnels avec les représentants du Ministère de l'Environnement et les ONG - Fondation Brigitte Bardot et Robin des bois - présentes.

Suite à cette réunion, un nouveau projet de texte a été émis à la veille des vacances de Noël et a été soumis à la consultation publique en janvier 2017. Ainsi était-il stipulé que :

> *Le projet d'arrêté modificatif soumis à la consultation du public maintient l'interdiction du commerce d'ivoire et de corne bruts sauf dans les cas suivants :*
> - *touches et tirettes de jeux en ivoire des instruments de musique à clavier fabriqués après le 2 mars 1947 et avant le 1er juillet 1975 ;*
> - *archets des instruments à cordes frottées (…)*

Si ce nouveau texte permettait aux archetiers d'exercer librement, il restait des interdictions pour les pianos, en particulier pour ceux datant d'après 1975 et disposant de claviers en ivoire.

Suite à la forte mobilisation des professionnels du piano et plus largement des artisans employant de l'ivoire sur le site de la consultation publique, nous avons été informés que le Ministère de l'Environnement allait ajouter de nouvelles exceptions au texte afin, notamment, de « régulariser » la situation des pianos d'après 1975.
A l'heure où nous écrivons, le texte a été modifié et est désormais entre les mains du Ministère de la Culture qui doit le valider.

Aujourd'hui et tant que l'arrêté modificatif n'a pas été publié c'est l'arrêté du 16 août 2016 qui s'applique, arrêté qui interdit toute activité liée à l'ivoire et qui met de nombreux professionnels dans l'illégalité.

L'une des préconisations de la facture instrumentale est de revenir à l'arrêté du 28 mai 1997 qui permettait un encadrement rigoureux de tous les artisans utilisant de l'ivoire, avec en particulier, la nécessité d'obtenir une autorisation préfectorale pour détenir et utiliser de l'ivoire d'éléphants.

Les professionnels de la facture instrumentale et plus largement l'ensemble des artisans sont des fervents défenseurs de la nature et ils ont à cœur que celle-ci soit protégée. Leur souhait est de pouvoir utiliser les stocks d'ivoire dont ils disposent et qu'ils ont acquis légalement il y a plusieurs années, de même que les restaurateurs de piano souhaitent pouvoir ré-employer l'ivoire récupéré sur d'anciens pianos.

© Sylvie Masson

1887 - 2017 Yamaha de la tradition à l'innovation

130 ans de production et de création

L'horloger Torakusu Yamaha rencontre par hasard son 1er instrument de musique lorsque l'école primaire d'Hamamatsu lui confie pour réparation son « trésor » : un harmonium. Fasciné, il décide de créer son propre harmonium en 1887. M. Yamaha se lance dans la création d'une usine moderne pour fabriquer des instruments de musique encouragé par la récente arrivée d'une ligne de chemin de fer à Hamamatsu.
A partir de 1902, les récompenses arrivent suite aux expositions : « industrielle du Japon », « mondiale de St Louis » ou « Japon/Royaume-Uni » de Londres. Suite au décès de M. Yamaha en 1916 et un passage difficile entre la guerre, les incendies et une grève illimitée, l'entreprise fut plongée dans une crise. En 1927 Kaichi Kawakami, nouveau président, met en place des réformes pour relancer l'entreprise.
Un an et demi plus tard, l'innovation devient une priorité pour le président, illustrée par la création du laboratoire acoustique rattaché à l'usine de piano en 1930, une 1ère mondiale ! Après la 2ème guerre, une nouvelle restructuration est programmée et poursuivie par le fils de Kaichi Kawakami, Gen'ichi. Un voyage d'observation en 1953 à l'étranger, ouvre les yeux du président qui entreprend de dynamiser la société en modernisant la production, en améliorant la qualité des instruments fabriqués et en favorisant une large diffusion de la musique.
A cette même période, la diversification s'invite : création de Yamaha Motors, fabrication de bateaux, d'arcs, de skis en FRP, meubles, appareils audio, activités de loisirs etc… En 1959, l'électronique fait son entrée dans les instruments Yamaha et notamment l'Electone qui donne naissance à une nouvelle famille d'instruments électroniques Yamaha tels que les synthétiseurs, claviers portables PortaSound puis les célèbres pianos électroniques Clavinova. Le 1er piano de concert « CF » fait sensation au salon de Francfort de 1967, et sera par la suite le compagnon privilégié de Sviatoslav Richter. Un programme de développement des instruments à vent se concrétise en 1965. Une production honorée par l'orchestre philharmonique de Vienne qui commande des trompettes Aida, suivi par des cors viennois etc… Yamaha s'ouvre au marché mondial par le Mexique et développe son expansion, son catalogue. Pour modifier les préjugés envers la musique, Gen'ichi Kawakami, crée les écoles Yamaha pour vulgariser la pratique de la musique et accroitre ce phénomène au monde entier. Plus de 3,5 millions d'élèves sont déjà sortis des écoles Yamaha. A partir des années 80, une réforme marque une rupture radicale avec les pratiques adoptées par le passé.
L'audio-vidéo apporte des nouveautés sur le marché mondial avec un lecteur CD, les barres de sons en 2004 ou des produits au design novateur à partir de 2011.
Dans le domaine de l'audio professionnel, le développement des consoles de mixage numérique permettent à Yamaha d'être présent dans les salles de concerts, les paquebots ou les tournées d'artistes les plus prestigieux. Le développement des produits est réalisé à partir de l'évaluation des dernières tendances du marché, d'une demande potentielle cohérente et d'une stratégie commerciale pour le marché mondial.

©Yamaha

1887 : 1er harmonium
1900 : 1er piano droit
1902 : 1er piano à queue
1930 : Yamaha ouvre la 1ère salle de recherche acoustique au monde
1942 : Yamaha crée sa 1ère guitare acoustique
1954 : Inauguration du réseau des écoles de musique Yamaha
1er lecteur Hi-Fi Yamaha (1er appareil audio au monde portant la mention "Hifi")
1958 : 1ère filiale créé à l'étranger, Mexico au Mexique
1965 : 1ère filiale créé en Europe, Hambourg en Allemagne
1er Instrument à vent : la trompette
1966 : Yamaha commercialise ses 1ères guitares et batteries
1967 : Yamaha présente son 1er Grand Piano de concert CF
1968 : Entrée dans le domaine de l'audio avec la production de chaînes stéréo
1973 : Création de Yamaha Musique France
1974 : Yamaha fabrique ses 1ères enceintes
1983 : Yamaha commercialise le Clavinova™ (1er piano numérique au monde) et le DX-7 qui révolutionne l'univers des synthétiseurs
1991 : Plus de 5 millions de pianos et plus de 5 millions d'instruments à vent produits
1993 : Yamaha démarre la série des Pianos Silent™
2002 : Yamaha crée une Holding en Europe
2004 : Equipement du « Queen Mary 2 » en pianos et consoles numériques
2005 : Fabrication du 10 000 000ème instrument à vent, une trompette Xeno Artist
2010 : Yamaha présente la nouvelle gamme de pianos de concert « CF series », fruit de 19 années de recherche et de développement en partenariat avec des musiciens de renommée mondiale avec un objectif commun : la facture d'un piano de concert d'exception
2014 : Présentation de la nouvelle technologie pour piano, le TransAcoustic
2016 : 1ère guitare TransAcoustic

Les instruments de musique dans l'espace

Le 12 mars 2017, l'astronaute Thomas Pesquet postait sur les réseaux sociaux une photo de lui avec son saxophone Axos de la marque Seles d'Henri Selmer Paris.

Apporté par ses coéquipiers avec la complicité de l'Agence Spatiale Européenne (ASE) et dissimulé pendant plusieurs jours, il lui a été remis le 27 février, jour de son anniversaire.

Cet étonnant voyage dans l'espace n'est pas sans rappeler celui du Little Lady d'Hohner qui avait été emmené à bord illégalement par l'équipe du Gemini 6, en 1965, et qui est encore aujourd'hui le plus petit harmonica au monde !

©Hohner

Ainsi que Jean-Loup Chrétien en novembre 1988, qui a joué en direct durant le JT de 13h, sur le clavier Yamaha PortaSound PSS140 !

©Yamaha

Interview d' Ibrahim Maalouf

le 21 février 2017 (Extraits)

Lors d'une interview, on vous posait la question «Vous êtes un virtuose de la trompette. C'est elle qui vous possède ou c'est vous qui la possédez ? Vous avez répondu : C'est elle qui me possède…» Quels sont vos rapports avec votre instrument? Etes vous curieux de son histoire, de son fonctionnement et du savoir-faire des fabricants ?

Oui en effet, c'est l'instrument qui me possède, ce n'est pas moi qui dompte l'instrument, je dois m'adapter à lui. C'est lui qui dirige les opérations.
Je ne fais pas partie des musiciens geek qui sont très concernés par le fonctionnement de leur instrument. J'ai croisé beaucoup de gens passionnés de ça et je trouve ça très admirable parce que ce sont ces gens-là qui font évoluer nos instruments et qui leur donnent à travers le temps une meilleure précision. Mon père a fait rajouter un piston à sa trompette mais c'est une évolution artistique et non technique. Je suis fasciné par le fonctionnement théorique de l'instrument mais je n'ai pas cette compétence. Je ne choisissais pas mes instruments en fonction de la précision qu'ils pouvaient m'offrir mais plutôt en fonction du son, s'il me plaisait ou pas. J'ai fait une bonne partie de ma scolarité musicale avec des instruments très mauvais. Les musiciens qui prenaient mes instruments me demandaient «mais comment tu arrives à jouer avec un truc pareil !?».

Etes vous déjà entré dans un atelier de fabrication ?

Oui mon père a travaillé des années en collaboration avec la maison Selmer et il est toujours en contact avec eux. Quand j'étais petit, je me faufilais partout pour voir comment ils travaillaient. Je connais donc le milieu de la fabrication car j'ai baigné dedans mais je n'ai pas acquis une culture technique. Elle me fascine toujours d'ailleurs et d'une certaine façon j'aime entretenir encore aujourd'hui le mystère.

Vous avez eu la chance de baigner dans la pratique instrumentale et l'art en général avec une mère pianiste, un père trompettiste, un grand-père écrivain, poète... Pensez-vous que si peu de jeunes pratiquent un instrument de musique en France cela est du à un manque de culture artistique des parents voire à l'école ?

© Joseph Bagur

“ Vous êtes un virtuose de la trompette. C'est elle qui vous possède ou c'est vous qui la possédez ? Vous avez répondu : C'est elle qui me possède… ”

C'est sûr c'est important, mais la famille n'est pas responsable de tout, le prix de l'instrument par exemple ou devoir se battre avec son enfant pour qu'il se mette à la musique. Si l'enfant revient triste de son cours de musique, on ne peut pas l'obliger à continuer. J'aurais envie de participer à une réflexion : comment donner envie aux enfants d'aborder la musique à travers la pratique et non par la théorie. Je suis autant autodidacte qu'issue des systèmes d'éducation musicale traditionnels, du coup je fais découvrir aux jeunes une manière de pratiquer la musique qui n'est pas dogmatique ou codée. J'essaye de leur proposer des outils que j'ai utilisés quand j'étais enfant pour leur donner l'impression qu'ils sont capables de jouer très bien alors qu'ils n'ont jamais appris.

Quels sont vos souvenirs des cours de musique à l'école ?

L'école de musique, c'était la maison, je n'avais pas le choix, c'était tous les jours et c'était dur avec mon père qui m'a mis ensuite à 18 ans au conservatoire de Paris.

Un peu comme Mickael Jackson et son père !

Il y a des similitudes en effet (rires) !

D'après une estimation, seuls 3% des enfants scolarisés pratiquent un instrument. Si vous deviez avoir un poste au Ministère de l'Education, comment envisageriez-vous de relancer la pratique musiciale en France ?

J'essaierais de mettre en place une formation pour les professeurs dans les écoles pour les inciter à aller dans la direction que je viens de décrire, c'est à dire la pratique, et la valorisation de l'erreur (et non la banalisation de l'erreur) et expliquer que le schéma pour réussir à marcher, c'est de tomber d'abord, un peu à l'image du judoka qui apprend à tomber. C'est à travers ses erreurs qu'on apprend à bien jouer. J'essaye d'amener cette vision-là des choses, de dire aux élèves qu'ils ont le droit de se tromper, de chercher et que le processus de création est à l'initiative de plein de choses au niveau de l'apprentissage. Il y a en fait deux manières de travailler, celle qui est autodidacte et celle qui passe par des programmes d'apprentissage. Il n'y en a pas une meilleure que l'autre, c'est le mélange des deux que je préconise.

Lors d'une interview au sujet du 11/09/2001, vous avez dit : «'J'ai été traumatisé par ce que j'avais vu à New York, je me suis dit s'il y a une chose qu'on ne détruira pas ce sera l'art et la musique.»Ne pensez vous pas que la pratique de la musique et de l'art en général est un moyen pour les nouvelles générations de trouver une place dans notre société ?

Complètement ! Pour parler de ma propre expérience, quand je suis arrivé en France (du Liban NDLR) vers 3, 4 ans, je ne parlais pas un seul mot de français. Mes parents m'ont scolarisé et tous les enfants parlaient français autour de moi et je ne comprenais rien. Ce qui faisait que je me sentais bien c'est que je m'isolais et que je chantais. Je ne pouvais pas parler alors je chantais. Ma manière de m'intégrer dans la société française ça a été à travers la musique. Ce n'est pas un cliché, c'est vraiment de cette manière que je me suis intégré et ce qui m'a aidé à me sentir bien et libre c'était le fait que je faisais de la musique et que ça plaisait.

➠ Retrouvez l'interview en intégralité sur www.csfi-musique.fr

La CSFI partenaire de Musicora 2017

Cette année encore, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale est partenaire de Musicora, le grand rendez-vous annuel de la musique et des musiciens !

L'édition 2017 se tiendra à la Grande Halle de la Villette du 28 au 30 avril, entrant cette fois-ci dans la programmation officielle de la Villette. Musicora s'est trouvé cette année un parrain de choix en la personne d'André Manoukian.

Les équipes de Musicora ont élaboré, en collaboration avec les exposants et les partenaires du salon, une programmation encore plus riche que l'année passée ! Avec encore plus d'ateliers et d'événements - notamment dans l'espace Charlie Parker qui peut accueillir 1000 spectateurs - la pratique amateur, l'enseignement, les métiers de la musique, l'innovation numérique et la musique à l'image seront à l'honneur en 2017.

La 7ème édition du Concours Musical des Familles, organisée en partenariat avec Buffet Crampon, se déroulera cette année à Musicora. Et de nombreux membres de la CSFI seront présents sur le salon : Buffet Crampon, Yamaha, l'ITEMM, l'Aladfi, le Glaaf, l'APLG, l'Atelier du quatuor…

La CSFI sera également présente à Musicora cette année afin de rencontrer les facteurs d'instruments, les luthiers et les musiciens.

Elle organise notamment une conférence le vendredi matin au sujet des Dalbergia et de la nouvelle réglementation en vigueur afin d'informer les professionnels présents sur le salon.

Plein tarif 10 €
Tarif réduit 6 €
Gratuit pour les moins de 12 ans
Programme complet et billetterie sur www.musicora.com

Henri SELMER Paris
fabricant d'instruments à vent, de becs et d'anches depuis 1885

FABRIQUÉ EN FRANCE

HENRI SELMER PARIS
Seles

www.selmer.fr www.seles.fr

BUFFET CRAMPON

BUFFET CRAMPON PARIS
BESSON
B&S MARKNEUKIRCHEN KLINGENTHAL
Antoine Courtois Paris
MEISTER Hans Hoyer
JULIUS KEILWERTH Saxophone
MELTON MEINL WESTON
Reno Meister J. Scherzer Markneukirchen
W. Schreiber

experience.buffetcrampon.com

90 ans : Verne Q. Powell Flutes

BUFFET CRAMPON PARIS

90 years POWELL

©Powell

Le nom Powell signifie « excellence » dans le monde des flûtes depuis que Verne Powell a établi son atelier en 1927 à Boston, Massachusetts. Depuis 90 ans, l'entreprise Powell a créé une communauté qui allie tradition et innovation et encourage la créativité. Le résultat est un environnement dynamique dédié à la qualité et l'amélioration continue qui font du son Powell "l'étalon or" dans l'industrie de la flûte dans le monde entier.

Bien qu'il soit né à Danville, Indiana, le 7 Avril 1879, Verne Powell grandit dans le Kansas et dans le Missouri, en recevant seulement un enseignement élémentaire. À un jeune âge, il apprend à jouer la flûte et le piccolo. A 7 ans il fabrique un fifre et à 14 ans un piccolo avec 6 clés en utilisant le pied en cuivre d'un vieux chandelier. Powell joue régulièrement dans des ensembles à Ft. Scott, dans le Kansas, pendant son apprentissage de bijoutier avec ses frères aînés et il devient un expert de gravure à la main à 16 ans. Powell est le premier flûtiste professionnel dans l'Orchestre Symphonique de Kansas City. Pendant l'été de 1910, Powell va à Chicago pour écouter le célèbre flûtiste français Georges Barrère jouer avec une flûte Louis Lot en argent massif. A cette époque les flûtes en bois prédominent aux États-Unis. La flûte en argent massif fait une impression indélébile sur Verne Powell et il décide de s'en fabriquer une.

La première flûte fabriquée par Powell est connue sous le nom de « Spoon flute ».

Powell a été l'un des rares musiciens professionnels d'orchestre qui était aussi facteur de flûtes. Powell a été flûte Solo dans l'Orchestre Philharmonique de Boston, Boston Orchestral Players et dans le « People's Symphony Orchestra.

En 1928 Powell proposait 2 catégories d'instruments :

- Le premier modèle était de Louis Lot fait à la main avec le tube en argent massif ou en or rose 14K, cheminées soudées, plateaux ouverte ou ferme, et Sol# ouvert ou fermé.
- Le deuxième modèle était commercial avec un tube de .018» en argent massif, des cheminées tirées, plateaux ouverte ou ferme, et Sol# ouvert ou fermé.

Aujourd'hui Powell offre 4 catégories d'instruments :

- Powell Sonaré (flûte intermédiaire)
- Flûte Signature et piccolo (instruments avancés)
- Flûte Conservatory faite à la main (semi-professionnel)
- Flûte Personnalisée faite à la main et piccolo (professionnel)

Verne Powell a travaillé dans son atelier au-delà de l'âge de 80 ans et a personnellement surveillé la production de chaque flûte. En 1961 l'entreprise a été vendue à quatre de ses salariés et il a continué comme consultant. En 1984 la compagnie est vendue à deux salariés, James Phelan et Robert Viola; en 1986 Steven Wasser devient le seul propriétaire. En avril 2016, M. Wasser vend Verne Q. Powell Flutes, Inc. à l'entreprise Buffet Crampon dirigée par son Président et CEO, Jérôme Perrod, devenant une des dix marques du plus grand fabricant au monde d'instruments à vents bois et cuivres professionnels.

LÂG, la quête de l'excellence

© Lâg&Dupont

Bonne nouvelle chez LÂG !

Dans le cadre du développement de la marque et de ses nouveaux projets, l'équipe LÂG est heureuse de vous annoncer sa collaboration avec Maurice Dupont, un des meilleurs luthiers en France.

Une histoire de rencontres

Alors tout jeune diplômé en ébénisterie, Maurice Dupont effectue son stage en 1979 chez un jeune fabricant d'instruments folk, Gérard Garnier, fondateur de la société CAMAC qui deviendra ALGAM en 2000. Il y restera moins d'un an pour créer ensuite son atelier, obtenir le titre de meilleur ouvrier de France en 1989 et devenir l'un des premiers fabricants de guitares 100% françaises. Il faudra attendre 37 ans avant une nouvelle rencontre...

C'est en avril 2016 que Gérard Garnier suivant les conseils de Jacques Carbonneaux (journaliste et consultant dans le domaine de la facture instrumentale), décide de proposer à Maurice Dupont de travailler sur plusieurs projets.

Les guitares LÂG

En soutien de l'équipe R&D Algam de l'unité de production industrielle LÂG en Chine, Maurice Dupont apporte ses précieux conseils pour garantir une qualité toujours constante pour des guitares d'étude au meilleur prix.

Les guitares LÂG&DUPONT

La création d'une nouvelle marque de guitares acoustiques haut de gamme 100% «made in France» s'est très vite imposée. Le nom LÂG&DUPONT est choisi pour marier le design LÂG imaginé par Gérard Garnier et la conception de l'instrument par Maurice Dupont, en collaboration avec Robin Tirado (chef d'atelier LÂG) et toute son équipe.

Les Percussions de Strasbourg

Tout a commencé en 1959, lorsque Pierre Boulez fut invité à diriger son œuvre Le Visage nuptial à Strasbourg. Pour former le vaste pupitre de percussions dont il avait besoin, on réunit les musiciens des deux formations locales - l'Orchestre municipal et celui de l'ORTF. Les six jeunes musiciens - Bernard Balet, Jean Batigne, Lucien Droeller, Jean-Paul Finkbeiner, Claude Ricou et Georges Van Gucht – animés par une même énergie novatrice et audacieuse et soudés par une forte amitié, décident alors de fonder ensemble une formation de percussions : répertoire, choix des instruments, tout était à inventer… Jean Batigne présente le projet à Pierre Boulez pour qu'il l'aide à en trouver le nom : le « Groupe Instrumental à Percussion » deviendra par la suite « Les Percussions de Strasbourg ».

Le premier concert se donne à l'ORTF le 17 janvier 1962, en la présence du Français Serge Nigg. Très vite, la formation inspire l'écriture d'un nouveau répertoire par des compositeurs tels que Messiaen,

Les Percussions de Strasbourg [suite]

Stockhausen, Serocki, Kabelac, Ohana, Xenakis, Mâche ou Dufourt... Comme le dira Pierre Boulez par la suite : « Un répertoire était nécessaire pour le Groupe mais le Groupe a rendu le répertoire nécessaire. »

En 1967, les six percussionnistes interprètent Ionisation de Varèse, avec l'accord du compositeur et grâce à l'intervention de Boulez auprès de lui, alors que la partition exige la participation de ... treize percussionnistes. Là où l'on aurait pu voir la relève d'un défi, c'est la maîtrise musicale et le brio scénique qui s'imposent . l'interprétation est un succès et ouvre sa voie à un « groupe de genre » qui n'eut jamais de précédent.

Dès lors, les Percussions de Strasbourg ne cesseront de créer et d'innover sans relâche et tourneront dans le monde entier, participant aux plus grands festivals internationaux, de Berlin à Osaka, de Persépolis à Sydney, en passant par Royan, Donaueschingen, Edimbourg, Athènes, Israël, Sao Paulo, New York, Montréal, etc.

Grâce à leurs nombreux voyages et une forte complicité avec les compositeurs, ils contribuent aussi activement à la recherche sonore et à l'invention de nouveaux instruments, tel le sixxen conçu par Xénakis.

Cinquante ans après, le groupe continue à innover. Après avoir donné plus de 1600 concerts dans 70 pays depuis ses débuts, avoir un répertoire de plus de 300 œuvres inédites écrites pour eux, un instrumentarium unique au monde avec plus de 500 instruments, plus de 30 disques et de nombreux autres enregistrements, une trentaine de prix internationaux… de nouvelles perspectives se développent dans différentes directions et esthétiques. Suite à la nomination de Jean Geoffroy au poste de directeur artistique, les projets de l'ensemble se diversifient. N'hésitant pas à se mettre en scène avec de nouveaux artistes, créateurs, interprètes, circaciens, venus de différents horizons musicaux, les Percussions de Strasbourg entendent bien poursuivre cette aventure unique, basée avant tout sur les rencontres avec des créateurs, et prolonger ainsi le pont entre le répertoire « historique » qu'ils ont créé, et les nouveaux espaces artistiques, les chemins de traverse qu'il reste à découvrir, investir et à partager.

ADHESION A LA CSFI

- Pour connaître les conditions d'adhésion à la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale, vous pouvez vous rendre sur notre site (www.csfi-musique.fr) , rubrique CSFI, « Devenir membre de la CSFI »

- Vous pouvez également prendre contact avec la Déléguée générale de la CSFI Coraline Baroux-Desvignes par mail ou par téléphone : contact@csfimusique.com / 01.83.06.02.40 / 06.16.58.61.51

Les adhérents de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI) en 2017

- ALADFI
- Algam SAS
- Allain et Gasq
- APLG
- Arpèges
- Atelier Bousquet Titanium Sound
- Atelier des vents (Marseille)
- Atelier des Vents (Tarbes)
- Atelier d'Orphée
- Atelier du Quatuor
- Atelier La Petite Harmonie
- Atelier Musique
- Aubert Lutherie
- BAM
- Betbeder Musique
- Buffet Crampon
- CECAM Art & Musique
- Chambre Syndicale des Métiers de la Musique
- Charles-Luc Hommel
- Chevalets Despiau SARL
- Christian Renambatz
- Christopher Clarke
- Dupont-Metzner
- Europiano France - AFARP
- Fender Musical Instruments
- Flûtes Parmenon
- GB Lutherie
- GLAAF
- H. Selmer & Cie
- Harpes Camac
- Hohner
- ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique)
- Jean-Yves Tanguy Lutherie
- JS Musique
- La Boîte à Musique
- Le Da capo
- Lorée de Gourdon
- Marca et Cie
- Marigaux
- Marion Pianos
- Music en Zone
- Musique et Art
- Musique Hammer
- Pianos Annett
- Pianos Balleron
- Pierre Jaffré Lutherie
- Rigoutat et fils
- Savarez SA
- SIV
- UNFI
- Vandoren
- Woodbrass
- Yamaha